



Paris, le 25 avril 2007

Communiqué de presse

**Le Groupe Crédit Agricole et OSEO signent une convention de partenariat
en faveur du financement des TPE**

Jérôme BRUNEL, Directeur du Pôle Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et Jean-Pierre DENIS, Président Directeur Général d'OSEO, ont signé ce jour une convention en faveur du financement des très petites entreprises (TPE employant jusqu'à 10 salariés) en phase de création, de reprise ou de développement.

Ce partenariat marque une nouvelle étape dans la collaboration étroite qu'entretiennent depuis plusieurs années le Crédit Agricole, première banque des professionnels et acteur majeur dans la distribution des Prêts à la Création d'Entreprise (PCE), et OSEO, acteur majeur du financement et de l'accompagnement des TPE et PME à toutes les étapes décisives de leur existence. Le Crédit Agricole propose avec OSEO une palette de produits destinés aux entrepreneurs : adossement de financements à la garantie OSEO, opérations de co-financement et commercialisation du PCE d'OSEO depuis son lancement en 2001.

Le partenariat avec OSEO permet aux Caisses régionales de Crédit Agricole de répondre plus vite aux créateurs/repreneurs en recherche de financement bancaire de leur projet. Concrètement, elle apporte aux Caisses régionales de Crédit Agricole qui y souscrivent les bénéfices suivants :

- Pour les transmissions, la garantie OSEO est égale à 50% de l'encours de crédit
- Pour les créations « ex-nihilo » (installation de nouveaux entrepreneurs, personnes physiques détenant la majorité du capital de l'entreprise créée et ne contrôlant pas déjà des entreprises existantes), cette quotité est portée à 70% de l'encours du crédit
- OSEO délègue la décision d'octroi de garantie au Crédit Agricole jusqu'à 80.000 € de prêt bancaire, contre 40.000 € aujourd'hui pour un financement moyen terme classique ou crédit bail

« Le Crédit Agricole, en tant que première banque des Professionnels (taux de pénétration de 26,6%), est soucieux d'accompagner le créateur d'entreprise qui peut connaître des aléas dans ses premières années d'activité. Grâce à cette convention, nous faisons en sorte de répondre rapidement aux créateurs/repreneurs en recherche de financement et d'alléger les garanties demandées » souligne Jérôme Brunel, Directeur du pôle Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Le renforcement du partenariat avec le Crédit Agricole s'inscrit dans l'action qu'OSEO poursuit en faveur des PME avec une priorité forte : faciliter la création d'entreprise pour enrichir le tissu économique français. En témoigne le Prêt à la Création d'Entreprise d'OSEO, qui rencontre un grand succès. Son régime a été simplifié avec l'objectif de doubler le nombre de bénéficiaires dès la fin 2007. « Passer à un rythme de 30 000 PCE est un challenge considérable ; nous enregistrons déjà une progression de 50% sur les premiers mois de l'année grâce en particulier à la forte mobilisation de l'ensemble de nos partenaires bancaires », précise Jean-Pierre Denis. « Une création a d'autant plus de chances d'aller loin qu'elle est bien financée et bien accompagnée », conclut le Président Directeur Général d'OSEO.
